1 Présentation du site

Date de création du site : arrêté préfectoral du 02/12/2009.

Surface: 1 176 ha.

Autres protections : le SPR englobe la « Tombe de Georges CLEMENCEAU » inscrite, « l'ancienne Abbaye de La Grainetière » et le « Château du Parc Soubise », inscrits et/ou classés au titre des monuments historiques.

Descriptif du site: Mouchamps est implanté sur un promontoire rocheux sur les hauteurs de la Vallée du Petit Lay, siège historique d'un ancien oppidum gaulois qui a progressivement disparu au profit de l'édification d'une forteresse durant le Moyen-âge. Les quartiers anciens de Mouchamps abritent un ancien temple et un cimetière protestant situé à proximité de l'église. La ville s'organise aujourd'hui autour du centre ancien qui a vu se développé au nord les constructions contemporaines (zones d'habitation puis zones d'activités industrielles). Au sud, les constructions sont limitées par les versants boisés de la vallée. Le reste de la commune est occupé par de grandes parcelles agricoles parsemées de hameaux et de sièges d'exploitation.

Le SPR est réparti en 7 îlots, comprenant 3 zonages réglementaires :

- ZUA Zones d'Urbanisation Ancienne
- ZUE Zones d'Urbanisation en Extension
- ZN Zones Naturelles

Identité des paysages boisés :

- le massif boisé du Parc Soubise :
 - -la pointe boisée du massif du Parc Soubise au sud-est se compose de chênes menés en futaie. Les landes boisées et une futaie de pins laricios assurent la jonction avec le le massif principal, lui-même principalement formé de futaies feuillues dominées par les chênes, dans lesquels s'intercalent divers peuplements de résineux (pins, douglas), quelques taillis de châtaigniers et de petites peupleraies,
 - -la ceinture boisée de l'étang principal est constituée essentiellement d'essences feuillues en bandes plus ou moins larges, associées à quelques alignements de peupliers,
 - -le bois de chênes situé à l'arrière du château, en continuité du parc du château, participe à la mise en valeur du patrimoine bâti.
- les versants boisés de la vallée se composent de peuplements feuillus purs ou en mélange qui occupent les versants abrupts depuis le plateau urbanisé jusqu'en contrebas aux abords du Petit Lay. Ces peuplements comprennent notamment quelques peupleraies.

Les points remarquables du site :

• la présence d'un patrimoine bâti de grande qualité dans un environnement naturel d'importance majeure, donnant toute son identité au territoire,

Les enjeux pour les milieux boisés :

- mettre en place ou poursuivre la gestion durable des boisements afin d'assurer le maintien du couvert végétal existant sur l'ensemble du site,
- veiller à la sécurisation du patrimoine arboré vis à vis des biens et des personnes.







2 Modalités de gestion

Les règles de gestion présentées ci-dessous, sont extraites du règlement du site, révisé en 2023 et consultable sur le site du Pays des Herbiers (lien).

Elles doivent être respectées obligatoirement par le propriétaire forestier. Elles concernent des principes de première importance dont le non respect peut significativement dégrader la qualité du site et/ou perturber la biodiversité concernée.

Le suivi de ces règles de gestion n'exonère pas le propriétaire des démarches administratives liées à la demande d'autorisation spéciale. A tout moment, le propriétaire forestier peut demander conseil auprès de l'UDAP.

Pour tous les secteurs

Les boisements « conservent leur caractère végétal prédominant. Les plantations font appel aux essences locales, adaptées aux caractéristiques naturelles du sol et du site. Les arbres de haute tige sont préservés, dans la mesure du possible . Pour les projets d'aménagement urbain et les parcelles privées les arbres plantés doivent être à l'échelle du quartier et de l'espace qu'ils agrémentent (Voir Annexes «Palette végétale»). L'objectif est d'éviter toute banalisation du paysage.»

Avant toute démarche, le propriétaire forestier est encouragé à se rapprocher de l'Architecte des bâtiments de France.

UDAP de la Vendée

Bâtiment Préfectoral Merlet 31 rue Delille 85018 La Roche sur Yon 02 53 89 73 00 udap85@culture.gouv.fr